



## DECISION DU MAIRE

N° 2024-02

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**Nature de l'acte : Conventions**

**Objet : Conventions d'intervention du chantier local d'insertion (CLI) pour l'année 2024**

**Le Maire de la Commune de SALES,**

**VU** l'article L.2122-22 du CGCT portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire,

**VU** la délibération D\_2020\_06\_10\_29 en date du 10 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation durant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT et des accords-cadres,

**CONSIDERANT** que la commune a la compétence de l'entretien des espaces verts publics,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy dispose d'une équipe d'insertion destinée à favoriser la création d'emplois pérennes pour des publics en difficultés et donc de fournir divers chantiers permettant de faciliter formation et insertion, prioritairement sur le secteur du canton de Rumilly,

### DECIDE

**Article 1 :** Les conventions d'intervention du chantier local d'insertion (CLI) sont signées avec le Grand Annecy, représentée par sa Présidente, Madame Frédérique LARDET.

**Article 2 :** Ces conventions ont pour objet de déterminer les conditions d'intervention du CLI pour l'année 2024 avec les missions suivantes :

- Tonte, soufflage, ramassage des feuilles secteurs chef-lieu – place mairie et cimetière
- Désherbage route Hauteville
- Débroussaillage, tontes pelouses et tailles divers secteurs
- Taille et élagage lotissement la Salière et zone des Ecorées

**Article 3 :** Le tarif pour ces interventions est fixé à 18 270.00 € pour l'année 2024.

**Article 4 :** Les présentes conventions sont prévues pour la durée des travaux cités à l'article 5.

**Article 5 :** La présente décision sera annoncée au prochain conseil municipal, inscrite au registre des décisions de la Commune et affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Décision télétransmise en Préfecture le :

27/03/2024

Extrait conforme au registre des décisions.

Fait à SALES, le 19 mars 2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

